

Nombre de Membres		
Afférent au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
64	64	41

## ***SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS***

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil treize, le mardi 08 octobre à 18 h 30, le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'ERVILLERS, sous la présidence de Monsieur Michel FICHEUX, Président, à la suite de la convocation en date du 20 septembre 2013.

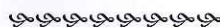
Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Messieurs C BEZU, G LAMBLIN, G CUVILLIER, C ROBIQUET, JN MENAGE, P TRUFFAUX, P BEHAL, B VANDENBOSSCHE, D DELEPLACE, JL CAPON, JM BASSET, JY HARMEGNIES, J JOVINEL, J DESCAMPS, L GUISE

Mesdames S BONIFACE, V THIEBAUT, V TEMPLEUX et B BOURSIN

Excusés : Mme E DROMART et Mrs D LAVOISIER, B SEGERS, B MORAY, G DUE, P FATIEN, L COQUEL

**Objet : STATUTS DU SIESA**



La séance ouverte,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Pas de Calais,

Sur proposition de Mr le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas de Calais,

ARRETE

#### **ARTICLE 1 :**

Le syndicat issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable Achiet Bapaume Ervillers (SIABE) et du Syndicat Intercommunal des eaux de Beaumetz les Cambrai, Lebucquière et Vélou comprend les communes membres des deux syndicats soit pour le **SIABE** :

Ablainzevelle, Achiet le Grand, Achiet le Petit, Avesnes les Bapaume, Bancourt, Bapaume, Barastre, Beaulencourt, Béhagnies, Beugnâtre, Biefvillers les Bapaume, Bihucourt, Courcelles le Comte, Croisilles, Ervillers, Favreuil, Hamelincourt, Haplincourt, Lagnicourt-Marcel, Ligny Thillois, Morchies, Mory, Moyenneville, Riencourt, les Bapaume, Sapignies, Le Sars, Le Transloy, Villers au Flos, Warlencourt Eaucourt, et pour le **Syndicat Intercommunal des eaux de Beaumetz les Cambrai, Lebucquière et Vélou** : Beaumetz les Cambrai, Lebucquière et Vélou

et les communes adhérentes au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : Foncquevillers, Sailly au Bois et Ecoust saint Mein.

Il prend la désignation de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS (S.I.E.S.A.).

#### **ARTICLE 2 :**

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

#### **ARTICLE 3 :**

Ce syndicat a pour objet le service de l'alimentation en eau potable sur le territoire des communes adhérentes comprenant :

- \*La recherche d'eau potable
  - \*la production d'eau potable
  - \*la distribution d'eau potable
  - \*l'entretien et la maintenance des ouvrages
  - \*la construction d'ouvrages destinés aux captages des eaux, aux traitements des eaux captées, et à la distribution des eaux captées (forages, stations de pompage, réservoirs, canalisations d'adduction d'eau). Les renforcements et extension liés à la viabilisation de nouvelles parcelles ne relèvent pas de la compétence du syndicat (études, travaux).
  - \*la facturation de l'eau potable aux abonnés et aux collectivités dans le cadre de la vente d'eau en gros.
- A l'exception de la défense incendie.

**ARTICLE 4 :**

Le siège du syndicat est fixé à la mairie d'ACHIET LE GRAND.  
 Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du comité syndical.  
 Si compte tenu de l'admission de nouvelles communes le nombre de délégués devenaient trop important, les réunions du comité pourraient avoir lieu en tout autre endroit.

**ARTICLE 5 :**

Les fonctions de Receveur-Percepteur seront assurées par le Receveur de la commune, siège du Syndicat.

**ARTICLE 6 :**

Le Syndicat est administré par un comité composé de deux délégués titulaires et un délégué suppléant élus par les conseils municipaux des communes syndiquées.

**ARTICLE 7 :**

Le syndicat pourvoira sur son budget à toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les ressources du syndicat sont :

- \*le revenu des biens meubles et immeubles qui constituent le patrimoine du syndicat.
- \*les sommes qu'il reçoit des administrations, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu.
- \*les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et des communes.
- \*le produit des dons et legs.
- \*les produits des taxes, redevances et contributions correspondants aux services assumés.
- \*les taxes et redevances créées directement par le syndicat.
- \*les emprunts.
- \*les contributions des communes associées.
- \*les majorations des subventions accordées par l'Etat.

**ARTICLE 8 :**

Les dépenses mises à la charge des communes par le syndicat pour l'accomplissement de sa mission seront des dépenses obligatoires pour les communes et pourront le cas échéant être inscrites d'office aux budgets communaux.

Où l'exposé de son Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTE** les statuts ci-dessus présentés.
- ✓ **DEMANDE** à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais de bien vouloir procéder à la rédaction des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
 Par publication  
 Le 08/10/2013  
 Et transmission en  
 Préfecture  
 Le 11.10.13

*[Signature]*  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
 DES EAUX DU SUD ARTOIS  
 S.I.E.S.A.**

Le Président  
 Michel FICHETUX  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
 DES EAUX DU SUD ARTOIS  
 S.I.E.S.A.**

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
 15 OCT. 2013



Nombre de Membres		
Afférent au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
57	57	45

## ***SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS***

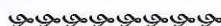
### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil treize, le jeudi 24 janvier à 18 h 30, le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'ACHIET LE GRAND, sous la présidence de Monsieur Michel FICHEUX, Président, à la suite de la convocation en date du 11 janvier 2013.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Messieurs D LAVOISIER, G DHORDAIN, F KOLASA, B DELAPORTE, A JORION, V DECOUVELAERE, B VANDENBOSSCHE, D DELEPLACE, JM BASSET, J JOVINEL, J DESCAMPS, L COQUEL  
Mesdames S BONIFACE, V TEMPLEUX

**Objet** : DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU



Monsieur le Président propose de retenir en tant que membres du bureau les délégués dont les noms suivent :

- Monsieur Michel FICHEUX, délégué de la commune d'ACHIET LE GRAND
- Monsieur Eugène LEFEBVRE, délégué de la commune de BAPAUME
- Monsieur Eugène BURDIAC, délégué de la commune de FAVREUIL
- Madame Nathalie ARTES, délégué de la commune de SAPIGNIES
- Monsieur Jean-Paul LETOMBE, délégué de la commune de MOYENNEVILLE
- Monsieur Daniel PORET, délégué de la commune de LIGNY THILLOY
- Monsieur Bernard SEGERS, délégué de la commune de BANCOURT
- Monsieur Philippe GORGUET, délégué de la commune de BEAUMETZ LES CAMBRAI
- Monsieur Jean-François LALY, délégué de la commune d'ABLAINZEVILLE

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Par publication

Le 25.01.2013

Et transmission en

Préfecture

Le 08.02.2013

Le Président

Michel FICHEUX

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX DU SUD ARTOIS  
S.I.E.S.A.**

